

# Rapport annuel 2023



# Sommaire

03 Avant-propos

**01**

## **Lobbying**

- 06 Délais de déclaration pour les mandataires
- 07 Règle des 80 % pour les dirigeants d'entreprise indépendants
- 08 Réformes fiscales
- 09 Vente groupée
- 10 Loi relative aux informations précontractuelles
- 11 Serment bancaire
- 12 Statut de sous-agent (en formation) crédit à la consommation
- 13 Loi sur les prospectus physiques
- 14 Mémoire politique
- 15 Durabilité
- 16 Participation aux consultations

**02**

## **Concertation**

- 19 Fsm
- 20 Secteur des assurances
- 21 Secteur bancaire
- 22 Organes de concertation paritaire
- 23 Commissions paritaires

**03**

## **Assistance**

- 25 Modèles de document
- 27 Anti-blanchiment
- 28 Conseils individuels

**04**

## **Autres activités**

- 30 Congrès
- 32 Page offres d'emploi du site web de BZB-Fedafin
- 33 Formations
- 34 Réunion d'agents
- 35 Avantages pour les membres
- 36 Nouveaux services supplémentaires
- 37 BZB-Fedafin membre de jury

**05**

## **Qui est BZB-Fedafin ?**

- 40 Gestion journalière
- 41 Secrétariat
- 42 Conseil d'administration 2023
- 43 Représentation
- 43 National
- 44 Européen
- 45 Évolution du nombre d'intermédiaires
- 46 Membres BZB-Fedafin
- 47 Représentativité BZB-Fedafin
- 48 Contact

# Avant-propos



**Albert Verlinden**  
président de BZB-Fedafin

Comme chaque année au printemps, l'heure est venue pour nous de dresser le bilan de l'année écoulée. 2023 a été une année faste pour le secteur financier et donc aussi pour l'intermédiaire indépendant en services bancaires et d'investissement, assurances et crédits. Cette année encore, nous nous sommes engagés avec enthousiasme pour défendre, en tant qu'association professionnelle, les intérêts de nos membres grâce à un travail de lobbying intensif. En 2023, nous avons une nouvelle fois été témoins de la résilience et du dévouement de nos membres.

**BZB-Fedafin** s'est activement mobilisée sur plusieurs fronts, comme les délais de déclaration pour les mandataires, le délai de préavis pour les produits d'assurance, les réformes fiscales, la vente groupée ou le serment bancaire. Bien que le résultat souhaité n'ait pas toujours été au rendez-vous, nos membres ont à chaque fois pu compter sur notre aide (juridique) dans ces dossiers. Cela n'a pas toujours été facile, nous ne le cachons pas. L'émission du bon d'État a été accueillie comme un véritable don du ciel par de nombreux citoyens, mais pour les banques et les intermédiaires, elle a plutôt fait l'effet d'un coup de tonnerre. Malgré les difficultés et la charge administrative supplémentaire que cela a impliqué pour nos membres, ces derniers ont continué à jouer leur rôle sociétal en accompagnant leurs clients. Une nouvelle plume au chapeau de l'intermédiaire indépendant.

Force est de constater que le secteur financier **n'a pas été épargné** par le monde politique l'année passée. Toutes ces critiques ont souvent débouché sur une perception à mille lieues des valeurs que nous défendons et des efforts que nous déployons. Nous restons toutefois optimistes et nous nous engageons **à améliorer le dialogue et la coopération** avec toutes les parties concernées. Notre objectif pour 2024 sera donc de renforcer la confiance et de redorer l'image du secteur par le biais d'une collaboration constructive et encore plus de transparence. Nous espérons que notre mémorandum politique pourra y contribuer.

Avec le regard d'ores et déjà tourné vers 2024, nous vous proposons de passer en revue tout ce que nous avons accompli en 2023 dans ce rapport annuel.

Je vous souhaite une excellente lecture.

*Notre objectif pour 2024 sera donc de renforcer la confiance et de redorer l'image du secteur*

---

# 01 Lobbying



# 01

## Lobbying

**BZB-Fedafin** défend les intérêts des agents et courtiers bancaires, d'assurance et de crédit indépendants. Pour cela, elle dialogue régulièrement avec les responsables politiques. Ce sont en effet ces derniers qui façonnent et imposent les nombreuses nouvelles règles et obligations. L'association professionnelle essaie ainsi de veiller à ce que les droits et obligations des agents indépendants soient défendus. Le lobbying figure donc parmi nos tâches essentielles. De nombreuses réglementations apparaissent au niveau européen, voire international, et doivent ensuite être transposées en droit belge. Nous avons là **une tâche importante** en tant que lobbyiste.

2023 a été **une année très chargée pour BZB-Fedafin**, avec un important travail de lobbying dans différents dossiers :

- ▶ Délais de déclaration pour les mandataires
- ▶ Délai de préavis des produits d'assurance
- ▶ Règle des 80 % pour les dirigeants d'entreprise indépendants
- ▶ Réformes fiscales
- ▶ Vente groupée
- ▶ Loi relative aux informations précontractuelles
- ▶ Serment bancaire
- ▶ Statut de sous-agent (en formation) crédit à la consommation
- ▶ Proposition de loi sur les prospectus physiques

*Le lobbying figure parmi nos tâches essentielles*



# Délais de déclaration pour les mandataires

Début 2023, nous avons appris qu'un projet de nouveaux délais de déclaration pour les mandataires avait été mis sur la table. Auparavant fixée au mois d'octobre, la date limite de déclaration est désormais fixée au 30 juin pour les déclarations papier et au 15 juillet pour les déclarations via Tax-On-Web.

## **De quoi s'agit-il ?**

Dans la « Déclaration d'engagement commune entre le ministre des Finances et l'ITAA sur le système de déclaration et de communication », il a été stipulé que - en dérogation à la date limite de rentrée de la déclaration à l'impôt des personnes physiques (30 juin ou 15 juillet pour les déclarations dans Tax-On-Web) - la déclaration de revenus provenant d'une activité indépendante (bénéfices, profits, rémunérations de dirigeants d'entreprise...) peut être introduite jusqu'au 16 octobre inclus. En d'autres termes, **ce n'est plus la qualité du déposant qui fixe la date limite d'introduction** mais bien la nature de la déclaration. Et c'est un problème pour bon nombre de nos membres qui disposent, pour une partie de leur clientèle, d'un mandat pour remplir la déclaration fiscale de leur clientèle.

Jusqu'à l'exercice d'imposition 2022 inclus, ils avaient jusqu'en septembre-octobre pour ce faire, mais pour l'exercice d'imposition 2023, ce délai serait raccourci de 3 mois. Étant donné que la clientèle des courtiers en assurances n'a souvent pas de revenus provenant d'activités indépendantes, ils doivent, conformément à la nouvelle réglementation, introduire les déclarations fiscales

pour leur clientèle au plus tard le 15 juillet. Cela peut conduire à un grand nombre de déclarations dans un délai beaucoup plus court.

## **Qu'a fait BZB-Fedafin et pourquoi ?**

BZB-Fedafin a adressé une lettre à ce sujet au ministre des Finances, Vincent Van Peteghem, au mois de janvier. En effet, selon notre organisation professionnelle, les nouvelles règles ne tiennent pas compte des intermédiaires d'assurance disposant d'un mandat pour introduire des déclarations. Ces derniers sont, selon nous, confrontés aux mêmes problèmes que les membres de l'ITAA (charge de travail importante à court terme, indisponibilité des documents nécessaires). Cependant, les mandataires ne peuvent pas bénéficier d'un délai plus long pour déposer les déclarations, compte tenu du profil de leur clientèle. Des discussions avec le cabinet, il est rapidement ressorti que le délai du 15 juillet ne serait plus modifié. BZB-Fedafin a mis l'accent sur **le caractère tardif** de la communication et la **lourde charge de travail** pour le mandataire. Finalement, il a été décidé qu'un report pouvait être demandé à la fois par le contribuable et par l'agence, à condition que des motifs graves ou un cas de force majeure puissent être invoqués. Entre-temps, il a également été convenu avec le cabinet de faire de 2023 une année de transition, l'administration faisant preuve de souplesse pour l'obtention d'un report en cas de raisons sérieuses (p. ex. pénurie de personnel, dossiers de sinistre urgents après tempête...).

***Il a été convenu avec le cabinet de faire de 2023 une année de transition***

---

# Règle des 80 % pour les dirigeants d'entreprise indépendants

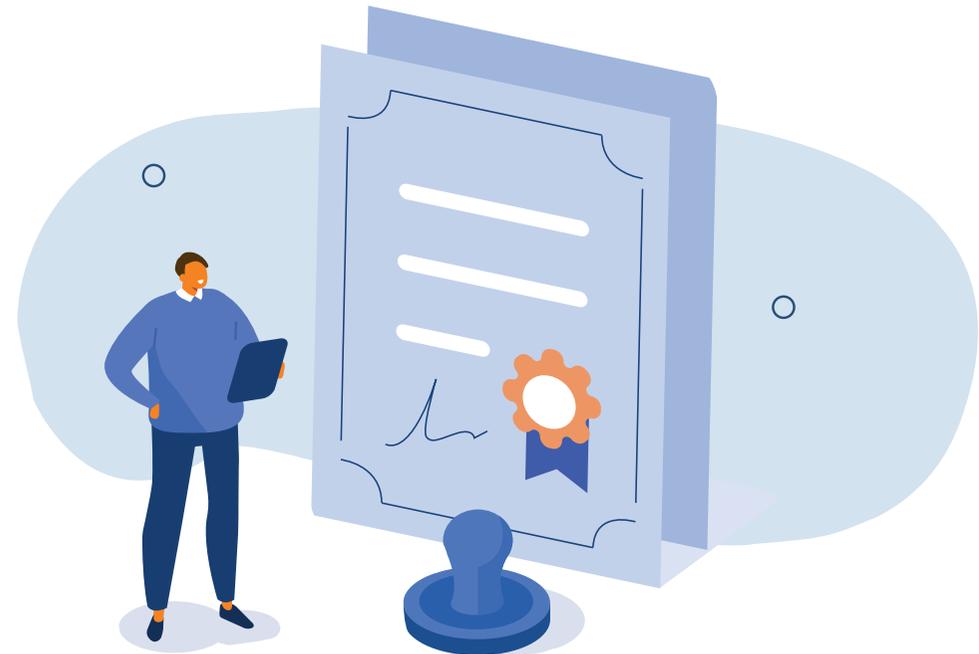
La circulaire 2022/C/79, complétant la circulaire 2022/C/33 du 31/03/2022, a été publiée fin 2022. Il s'agissait de déterminer la pension de retraite légale dans le cadre des pensions complémentaires pour dirigeants d'entreprise qui sont soumis au statut social des travailleurs indépendants. BZB-Fedafin a exprimé ses préoccupations quant à l'effet rétroactif dans un courrier adressé au ministre des Finances, Vincent Van Peteghem.

La circulaire 2022/C/33 mentionne les nouvelles règles de calcul qui s'appliquent rétroactivement à partir du 1er janvier 2021. BZB-Fedafin a indiqué à Vincent Van Peteghem que cette entrée en vigueur rétroactive du nouveau mode de calcul avait toutefois des conséquences considérables pour les dirigeants d'entreprise indépendants.

Étant donné qu'ils ont effectué - de bonne foi et sans avoir déjà connaissance du nouveau mode de calcul - des paiements de primes en 2021 et 2022 conformément à l'ancien mode de calcul, ils risquent d'être confrontés à des impôts élevés. Les cotisations payées en trop (c'est-à-dire les excédents) doivent en effet être reprises dans les dépenses non admises. La tolérance dans la circulaire 2022/C/79 semblait trop limitée dans le temps pour offrir une solution. Nous craignons en effet que celle-ci ne porte que sur les exercices d'imposition 2022 et 2023. Les excédents encore présents après l'exercice d'imposition 2023 seront alors taxés. Fin janvier, nous avons toutefois reçu la confirmation que la tolérance était illimitée dans le temps. Cela a été fixé dans la circulaire 2023/C/10. BZB-Fedafin se réjouit que le politique ait entendu ses préoccupations concernant cette circulaire.

La circulaire 2023/C/10 précise enfin que la pension légale maximale pour les années de carrière avant 2021 sera calculée différemment. Pour les années antérieures à 2021, il peut désormais être tenu compte d'une pension maximale qui s'élève à la moitié de la pension maximale qui est déterminée pour l'année pour laquelle la limite de 80 % est calculée. Cela a évidemment un impact positif sur le calcul de la règle de 80 %.

*BZB-Fedafin a exprimé ses préoccupations dans un courrier adressé au ministre*



# 01

## Réformes fiscales

Outre les délais de déclaration pour les mandataires, BZB-Fedafin a également adressé un courrier au ministre des Finances au sujet des **réformes fiscales prévues**. Consciente que ses propositions avaient eu des conséquences importantes pour les indépendants du secteur de la banque et de l'assurance, BZB-Fedafin a décidé d'écrire également aux cabinets des ministres **Clarival et Dermagne**. La note rédigée par notre organisation a aussi été transmise à des présidents de parti, des députés et des membres de commissions. Si les réformes ont été saluées par BZB-Fedafin, les intermédiaires indépendants ont tout de même été frappés en plein cœur par la suppression de l'épargne fiscale à long terme, de la déduction RDT et de la réduction d'impôt pour les primes de la protection juridique, ainsi que par la réduction de l'épargne-pension. Dans sa note, BZB-Fedafin a formulé quelques contre-propositions, parmi lesquelles un assouplissement de la règle des 80 % précitée. Par exemple, l'organisation professionnelle a proposé de retirer la PLCI et les primes de la couverture décès de la limite des 12/32 %. Finalement, le projet de réforme fiscale est tombé à l'eau. BZB-Fedafin a toutefois de nouveau repris la question dans son mémorandum politique.



# Vente groupée

Le dossier de **l'offre groupée lors d'un crédit logement** est resté un sujet brûlant en 2023. Le ministre Dermagne a finalement pris une initiative pour intervenir sur le plan législatif et mettre un terme à certaines pratiques.

## Que voulait le ministre ?

Le ministre de l'Économie, Pierre Yves-Dermagne, voulait mettre un terme à la vente groupée en ne faisant plus dépendre les clients de la banque. Il voulait mettre cela en pratique en n'autorisant notamment la vente groupée que s'il existe un lien essentiel entre l'assurance ou un autre service financier et le crédit hypothécaire. Par ailleurs, le projet de loi prévoyait que la réduction conditionnelle devait être proposée séparément pour chaque condition et être fixée dans le contrat. Ceci afin d'éviter que la réduction soit supprimée dans sa totalité si seule une des conditions n'est plus remplie.

Enfin, le ministre souhaitait initialement qu'en cas de vente groupée, le client ait déjà la possibilité, après deux ans, de souscrire sa police d'assurance ailleurs sans perdre sa réduction sur le taux d'intérêt. Ce point a été modifié dans la proposition finale, après consultation du secteur, en ce sens qu'après un tiers de la durée du crédit, le client est libre de conclure ses polices ailleurs sans perdre la réduction de taux.

## Quel était l'avis de BZB-Fedafin ?

Étant donné que BZB-Fedafin représente à la fois des agents bancaires et d'assurances, des courtiers en assurances et des intermédiaires de crédit, elle a adopté, après discussion au sein du conseil d'administration, **une position équilibrée et neutre** à propos de la vente groupée.

BZB-Fedafin ne s'oppose pas à une extension de la réglementation sur les ventes groupées pour faire face à des situations abusives, mais bien aux mesures qui, dans la pratique, reviendraient à supprimer l'offre groupée. En effet, cela signifierait la perte de la réduction d'intérêts pour les consommateurs. Dans le courant de 2022, BZB-Fedafin a communiqué sa position dans un avis à la commission compétente au parlement. Fin 2022, début 2023, il était déjà clair que le ministre Dermagne aborderait la question des ventes groupées. Le ministre a demandé à divers organes consultatifs de donner leur avis sur l'avant-projet de loi. Ici aussi, BZB-Fedafin a défendu sa position nuancée. BZB-Fedafin soutient les propositions du projet de loi visant à aborder les situations abusives afin de protéger le consommateur, mais s'oppose à une suppression totale de l'offre groupée. En effet, nous pensons que cela sera préjudiciable aux consommateurs et entraînera simplement la disparition des réductions sur les taux d'intérêt.

Le projet de loi a finalement été adopté au Parlement et entrera en vigueur le 01/06/2024.

# Loi relative aux informations précontractuelles

BZB-Fedafin a commencé à faire du lobbying en mars 2023 en vue d'inclure les agents bancaires et d'assurance dans le champ d'application des amendements à la législation sur les **informations précontractuelles dans le cadre des accords de partenariat commercial** (Livre X, Titre 2 du CDE). L'obligation d'information doit permettre à la partie économiquement la plus faible de prendre une décision éclairée sur son engagement. Plus concrètement, le contrat et un document d'information distinct doivent être remis au candidat au plus tard un mois avant la signature du contrat. Ce document d'information doit, d'une part, donner des informations sur les principales dispositions contractuelles (par exemple, le caractère intuitu personae, les engagements concrets, les sanctions, la durée et les modalités de résiliation, les indemnités, les investissements et leur sort en cas de résiliation, la clause de non-concurrence...). D'autre part, le document doit contenir une série de données socio-économiques pour permettre une évaluation correcte de l'accord de distribution (telles que l'historique des données du marché tant d'un point de vue global que local, les prévisions du marché, les états financiers des trois derniers exercices...). Attention, cette obligation d'information s'applique également en cas de modification d'un accord de partenariat existant.

Lors de l'élaboration du code de droit économique, les agents bancaires et les agents d'assurance avaient été exclus du champ d'application. Le Conseil des ministres de l'époque s'était basé sur un avis de la Commission d'arbitrage pour justifier cette exclusion. Cette dernière avait estimé que les agents bancaires et les agents d'assurance n'avaient pas besoin de cette protection. Contrairement à Febelfin,

BZB-Fedafin n'a cependant jamais été consultée à ce sujet et n'a donc pas pu s'opposer aux hypothèses de la Commission d'arbitrage.

Sachant que la Commission d'arbitrage préparait un avis visant à modifier la loi sur l'obligation d'information précontractuelle, BZB-Fedafin a fait pression sur les ministres concernés pour étendre le champ d'application aux agents bancaires et d'assurance. Les ministres ont écrit à la Commission d'arbitrage à ce sujet et, cette fois, nous avons été entendus. Le contexte économique et le besoin d'informations précontractuelles ayant fondamentalement évolué depuis 2013, BZB-Fedafin a cherché à convaincre la Commission d'arbitrage qu'une modification de la loi s'imposait. Le code de conduite entre les établissements de crédit et les agents bancaires impose aux banques de fournir des informations précontractuelles, mais il ne prévoit pas de sanctions et le non-respect de l'obligation d'information ne peut donc pas être pénalisé. En outre, il n'existe pas de cadre légal ou de code de conduite pour imposer a minima ce point agents d'assurances. Il est dès lors primordial que cela soit aussi imposé aux agents d'assurances. La loi relative aux informations précontractuelles a également été reprise dans notre mémorandum politique, étant donné que l'adaptation n'aura probablement plus lieu au cours de la législature actuelle.

# Serment bancaire

En avril 2023, un projet de loi portant diverses dispositions **d'ordre financier** a été élaboré. Celui-ci comprend un chapitre sur le serment bancaire. En 2019, BZB-Fedafin avait déjà interviewé la personne à la base de la loi initiale, Meyrem Almaci, à propos de ce serment bancaire. À l'époque, cette dernière avait clairement expliqué que cette loi ne s'appliquait pas aux agents indépendants. Dans le nouveau projet de loi, il est cependant apparu que les **intermédiaires indépendants** devraient également prêter ce serment. N'ayant jamais été entendus ni sollicités en tant qu'unique association professionnelle représentative des agents indépendants, nous avons transmis de manière proactive notre position sur l'extension du serment bancaire aux présidents de groupe des principaux partis. BZB-Fedafin leur a également donné l'occasion de réagir dans l'édition de décembre du magazine Momentum, mais nous n'avons pas reçu de réponse.

Selon **BZB-Fedafin**, il est tout à fait normal que les agents bancaires n'aient initialement pas été inclus dans la proposition de loi. Ces derniers doivent satisfaire à des exigences minimales en matière d'expertise adéquate et d'honorabilité professionnelle et doivent aussi respecter des règles spécifiques visant à protéger les épargnants et les investisseurs. L'argument avancé est que les agents bancaires et leur personnel doivent être inclus dans le champ d'application, car s'ils ne le sont pas, on peut alors considérer qu'il y a une inégalité de traitement entre le personnel des banques et les agents bancaires. Selon BZB-Fedafin, ce raisonnement ne tient pas, d'une part, parce que les agents bancaires se trouvent sous la surveillance directe de la FSMA et peuvent être sanctionnés et, d'autre part, parce que leurs contrats

sont *intuitu personae*, ce qui signifie qu'ils peuvent également être tenus personnellement responsables par la banque, contrairement au personnel des établissements de crédit. Le fait d'ajouter encore un contrôle et un arsenal de sanctions supplémentaires alors que les agents bancaires sont déjà sous le contrôle de la FSMA et des établissements de crédit rend leur situation particulièrement précaire et les rend encore plus vulnérables à la pression de l'établissement de crédit pour lequel ils interviennent.

BZB-Fedafin s'interroge également sur la manière dont ces sanctions disciplinaires seront imposées aux employés et sur les conséquences qu'elles auront sur la relation entre l'employé et l'employeur. BZB-Fedafin a formulé quelques propositions d'amendements au projet de loi, en vain. Le projet de loi a été adopté à la Chambre. Entre-temps, BZB-Fedafin a été consultée à propos d'un projet d'AR qui doit donner exécution à ce serment bancaire.

*Selon BZB-Fedafin, il est tout à fait normal que les agents bancaires n'aient initialement pas été inclus dans la proposition de loi*

---

# Statut de sous-agent (en formation) crédit à la consommation

Le 20 avril 2023, BZB-Fedafin a envoyé un courrier au vice-premier ministre et ministre de l'Économie et de l'Emploi, Pierre-Yves Dermagne, et au vice-premier ministre et ministre des Finances, Vincent Van Peteghem, en leur demandant de **créer également le statut de sous-agent (en formation) pour les intermédiaires en crédit à la consommation.**

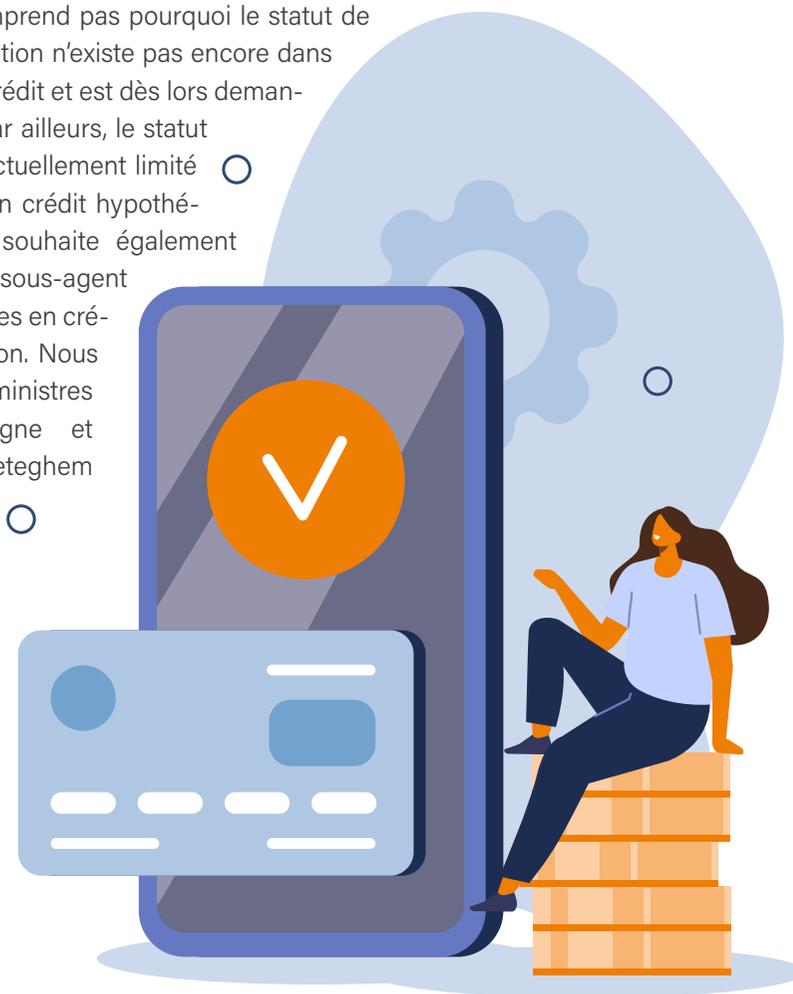
BZB-Fedafin a appris de ses membres qu'il était particulièrement difficile d'adhérer à la profession d'intermédiaire en crédit à la consommation. En effet, il est uniquement possible d'acquérir l'expérience requise en tant que travailleur salarié auprès d'un courtier ou agent établi. BZB-Fedafin souhaiterait que cela change.

L'accès à la profession est actuellement soumis à **quelques exigences.** Ainsi, les personnes concernées doivent s'assurer qu'elles disposent à la fois des connaissances théoriques requises et de l'expérience pratique. C'est surtout ce dernier point qui pose problème. Les jeunes diplômés peuvent par exemple travailler en tant que « PCP en formation » parce qu'ils possèdent les connaissances théoriques requises, mais pas les connaissances pratiques requises. Le statut de « PCP en formation » suppose toutefois que vous vous affiliez en tant que travailleur salarié. Et c'est précisément là que le bât blesse.

Les statuts de sous-agent et de sous-agent en formation existent depuis un certain temps dans le secteur des assurances et constituent la manière idéale de démarrer l'activité de distribution d'assurances sous le statut d'indépendant.

Grâce à ce statut, vous pouvez acquérir l'expérience pratique requise en tant qu'indépendant, mais sous la surveillance de l'agent ou du courtier.

BZB-Fedafin ne comprend pas pourquoi le statut de sous-agent en formation n'existe pas encore dans l'intermédiation en crédit et est dès lors demandeuse de le créer. Par ailleurs, le statut de sous-agent est actuellement limité aux intermédiaires en crédit hypothécaire. BZB-Fedafin souhaite également créer le statut de sous-agent pour les intermédiaires en crédit à la consommation. Nous espérons que les ministres Pierre-Yves Dermagne et Vincent Van Peteghem examineront notre demande et prendront les initiatives législatives nécessaires. Ce point a également été repris dans le memorandum politique de BZB-Fedafin.



# 01

## Loi sur les prospectus physiques

La proposition de loi relative aux prospectus physiques a été inscrite à l'ordre du jour de la commission de la Chambre en 2023. La loi pourrait alléger quelque peu la surcharge administrative de l'intermédiaire indépendant. Actuellement, chaque agence bancaire doit en effet mettre une version papier d'un document d'information sur les tarifs à la disposition de chaque client dans la partie publique de l'agence, afin qu'il puisse le lire en version imprimée. BZB-Fedafin souhaite toutefois que cela soit modifié. Selon l'organisation professionnelle, il suffirait de placer ce document uniquement sur le site web ou de le mettre à la disposition des (non-)clients qui le demandent spécifiquement. En outre, ce gaspillage de papier est néfaste pour l'environnement. Ce point a été repris par l'Open Vld et traduit dans une proposition de loi. Kathleen Verhelst, députée Open Vld, avait déjà déclaré ceci dans une interview dans le magazine Momentum : « La législation doit aussi vivre avec son temps. La législation actuelle qui impose une mise à disposition physique obligatoire de documents d'information tarifaire et de glossaires date de 1998, il y a près de 25 ans. Dans la société de l'information d'aujourd'hui, cette règle est devenue obsolète. » Il ressort des discussions au Parlement que cette proposition suscite une opposition parce que les personnes qui se trouvent dans une situation de fracture numérique n'auraient alors pas accès à ces informations.



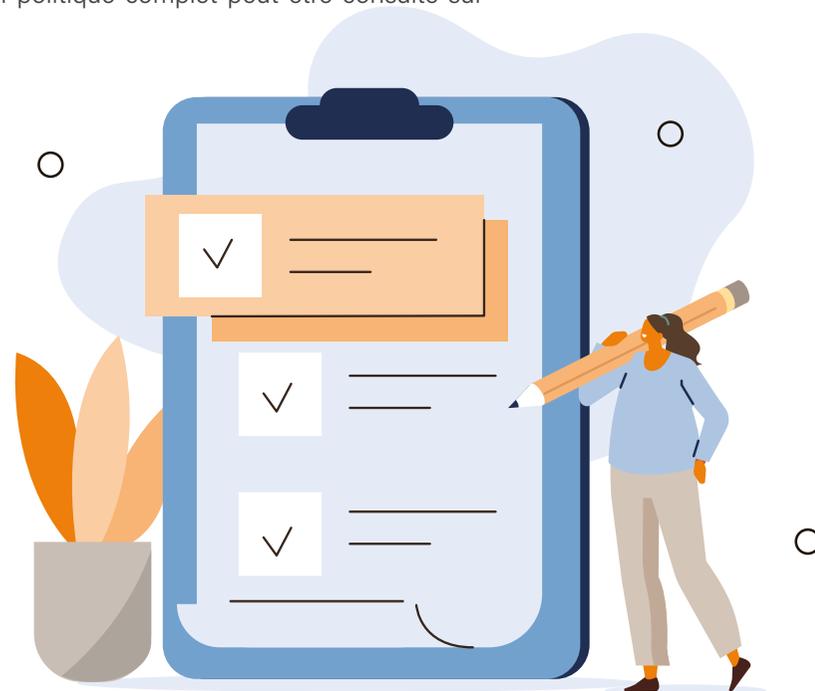
# Mémoire politique

À l'approche des élections de 2024, BZB-Fedafin a rédigé un **mémoire politique** avec l'aide de ses membres. En mai 2023, l'association avait envoyé une enquête à tous ses membres pour leur demander quelles étaient leurs principales préoccupations et ce qu'ils aimeraient voir changer. Les réactions ont été nombreuses et BZB-Fedafin s'est basée sur celles-ci pour la rédaction de son mémoire politique.

Les obligations législatives et réglementaires sont clairement la principale source de préoccupation des intermédiaires indépendants. Malgré la numérisation et les promesses faites dans le précédent accord gouvernemental, la charge administrative de l'intermédiaire indépendant dans le secteur bancaire et des assurances n'a jamais été aussi importante. Les intermédiaires et l'ensemble du secteur misent fortement sur la numérisation. Cependant, force est de constater que plus la numérisation est importante, plus le législateur et l'autorité de contrôle attendent/demandent également que des données soient collectées et tenues à jour. Les clients sont donc confrontés à une surcharge d'informations et de questions et sont par conséquent moins bien informés qu'auparavant et plus méfiants. BZB-Fedafin demande par conséquent une commission d'évaluation (entre les organisations sectorielles, la FSMA et les cabinets compétents) sur les obligations de transparence et d'information vis-à-vis du client. L'association professionnelle a également formulé plusieurs autres propositions en vue de faciliter la vie de l'intermédiaire indépendant :

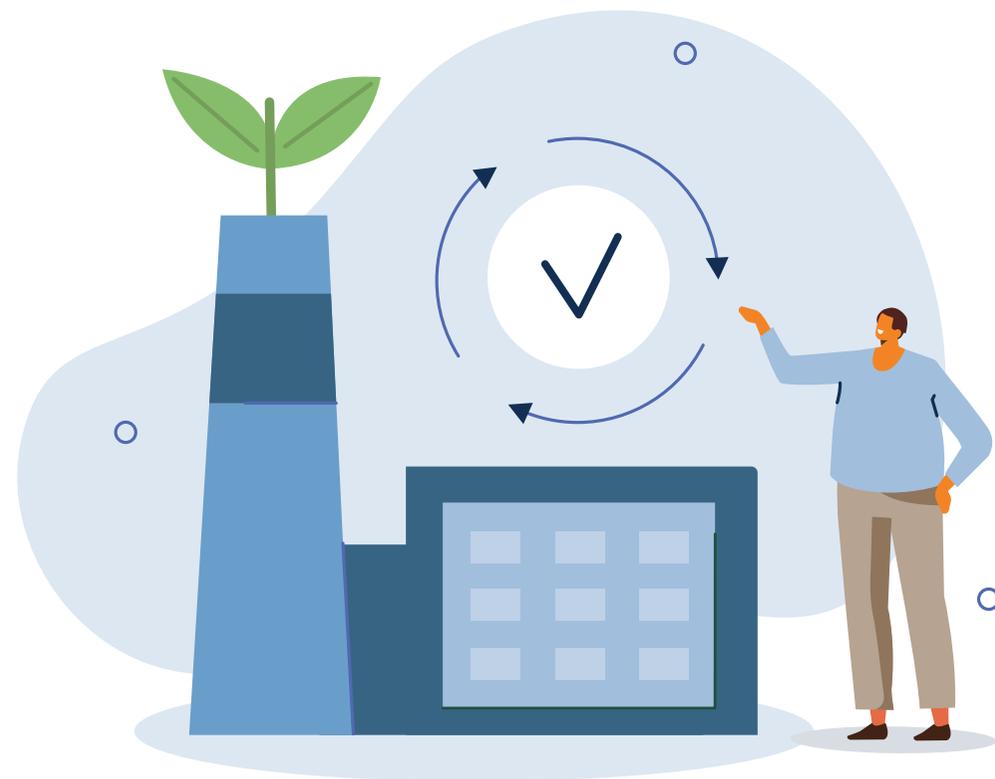
- ▶ Commission consultative pour les services bancaires et d'investissement
- ▶ Amélioration de la position d'intermédiaire indépendant (informations précontractuelles, indemnité d'éviction minimale...)
- ▶ Indexation des avantages fiscaux des produits de pension
- ▶ Assurances obligatoires
- ▶ Système de signature numérique uniforme
- ▶ Contributions FSMA annuelles des intermédiaires

Le mémoire politique complet peut être consulté sur notre [site web](#).



La durabilité est aussi restée un sujet prioritaire en 2023. En mai 2023, la Commission européenne a publié sa stratégie en matière d'investissement de détail (« Retail Investment Strategy package ») visant à garantir que les intérêts des consommateurs occupent une place centrale dans les investissements de détail. L'objectif est de permettre aux investisseurs de détail (c'est-à-dire les investisseurs non professionnels) de prendre des décisions d'investissement qui répondent à leurs besoins et à leurs préférences en matière de durabilité et de veiller à ce qu'ils soient traités de manière équitable et qu'ils bénéficient d'une protection adéquate. Les investisseurs de détail seront ainsi plus confiants pour investir dans leur avenir et profiter pleinement de l'Union des marchés de capitaux de l'UE. BZB-Fedafin a également fait du lobbying dans ce dossier et a apporté sa pierre à l'édifice.

Outre notre contribution à la réglementation SFDR, nous voulions aussi faire quelque chose de plus pour sensibiliser nos membres à la durabilité. C'est la raison pour laquelle nous avons décidé d'organiser entièrement notre congrès annuel sous le sceau de la durabilité. Lors de l'événement, il est rapidement apparu que les intermédiaires avaient besoin de plus de clarté dans ce domaine. Les systèmes actuellement en place sont beaucoup trop complexes et les réglementations trop nombreuses. Lors du congrès, les orateurs ont déjà essayé de clarifier un peu les choses.



# 01

## Participation aux consultations

Étant donné que BZB-Fedafin est une organisation professionnelle et fédération sectorielle importante, il est régulièrement fait appel à ses **connaissances et à ses conseils**, tant au niveau européen que national.

BZB-Fedafin a ainsi collaboré à l'avis du BIPAR relatif aux directives RIS et a directement apporté sa contribution à la réglementation SFDR via une consultation de la Commission européenne et l'enquête de la FECIF. Elle a, dans ce cadre, pointé la trop grande complexité des exigences d'information du règlement SFDR et le manque de clarté des concepts, qui sont difficilement compréhensibles pour les intermédiaires et les clients. BZB-Fedafin est par conséquent favorable à la création d'un instrument d'étiquetage, qui renforcerait la transparence et permettrait aux acteurs des marchés financiers et aux clients de mieux comprendre ces enjeux.

Via le BIPAR, nous avons également apporté notre contribution au Consumer Trends Report et à la Retail investment strategy de l'EIOPA.



## 02 Concertation

L'une des **missions principales** de notre association professionnelle est la concertation avec les différents acteurs du secteur. En tant qu'autorité de contrôle, la FSMA est l'un des acteurs les plus importants à cet égard, auquel il faut ajouter les établissements de crédit, les assureurs et les prêteurs qui collaborent avec des intermédiaires indépendants. Par ailleurs, BZB-Fedafin collabore régulièrement avec d'autres associations professionnelles du secteur de l'assurance et d'autres fédérations sectorielles afin notamment de conclure les accords nécessaires, de mener la concertation et d'échanger des informations. Par ailleurs, nous nous concertons aussi souvent avec Febelfin, la fédération du secteur bancaire belge, généralement dans le cadre de dossiers concrets tels que le code de conduite ou la vente groupée.

Une concertation est également menée avec **les établissements de crédit, les assureurs et les prêteurs** eux-mêmes. Une concertation est généralement demandée suite à des questions, des problèmes ou des inquiétudes spécifiques des membres.

En 2023, c'est surtout la concertation avec le **secteur bancaire** qui a été la plus intense, et notamment toujours avec ING suite à la restructuration du réseau et avec Crelan après l'annonce de l'acquisition d'AXA Banque. En raison de la forte réduction du réseau d'agences de Crelan-AXA, des fusions d'agences nécessaires, des problèmes informatiques persistants et de la communication relative à cette restructuration, BZB-Fedafin a consacré beaucoup de temps l'année dernière pour soutenir au mieux les associations d'agents et les agents de Crelan/AXA qui sont également membres de BZB-Fedafin.

Par ailleurs, nous accordons une grande importance à la concertation avec la direction des différents cercles d'amis, associations d'agents et associations de courtiers. Grâce à eux, nous avons une vision claire de ce qui se passe sur le terrain. Dans le but de maximaliser la défense des intérêts, une concertation est également organisée avec les organisations interprofessionnelles UNIZO et UCM. En 2023, une étroite concertation a eu lieu avec Unizo par rapport au lobbying de BZB-Fedafin autour de l'obligation d'information précontractuelle dans le cadre d'accords de partenariat commercial et par rapport à la réforme fiscale. Dans le cadre de dossiers spécifiques, des contacts sont également pris avec d'autres organisations professionnelles en dehors du secteur.

BZB-Fedafin vise chaque année à améliorer **l'assistance juridique** des membres. C'est pourquoi nous réunissons régulièrement les avocats qui sont spécialisés en agence commerciale et qui conseillent nos membres. Lors de cette concertation, des informations, des jugements et des avis sont échangés afin de pouvoir optimiser les avis juridiques des membres. Nous sommes donc très heureux d'avoir pu compléter nos services avec une assistance fiscale de première ligne d'EY. Le cabinet d'avocats Mosal a également rejoint nos autres avocats partenaires dans le cadre de l'assistance juridique de première ligne pour nos membres francophones.

Enfin, des consultations sont également menées avec d'autres acteurs du secteur tels que les syndicats, la presse, les entreprises de logiciels, d'autres prestataires de formation, des entreprises dans le cadre des avantages accordés aux membres, etc.

*En 2023, c'est surtout la concertation avec le secteur bancaire qui a été la plus intense*

---

La concertation avec l'organe de contrôle est une constante dans le fonctionnement d'une association professionnelle. Elle est cruciale pour défendre les intérêts de l'intermédiaire indépendant et rester au courant de la nouvelle réglementation. Une concertation est planifiée régulièrement avec le secteur au sujet de la mise en œuvre des nouvelles règles et de l'amélioration de l'activité de l'intermédiaire. Il y a également des consultations bilatérales entre BZB-Fedafin et la FSMA.

Les principaux thèmes abordés en 2023 lors de la concertation avec le secteur et de manière bilatérale avec l'autorité de contrôle sont notamment les suivants :

- ▶ Les règles de conduite IDD (Guide pratique/programmes de travail, fiches d'intermédiation)
- ▶ Vente groupée dans le cadre d'un crédit hypothécaire
- ▶ Inspections chez les intermédiaires
- ▶ Inscription des intermédiaires (statut, Cabrio, délai d'inscription...)
- ▶ Conflits d'intérêts
- ▶ Obligations supplémentaires en matière de formation continue
- ▶ Groupe de travail sur la simplification administrative



Les obligations supplémentaires en matière de formation continue et le groupe de travail sur la simplification administrative sont deux points en faveur desquels BZB-Fedafin plaide depuis longtemps. L'organisation se réjouit donc que les intermédiaires qui cumulent différents statuts ne sont pas discriminés en matière de recyclage. L'instauration de formations sectorielles et générales permet d'obtenir des points pour les différents statuts, ce que BZB-Fedafin défend depuis sa création. Par ailleurs, la FSMA a également répondu à notre demande de mettre en place un groupe de travail sur la simplification administrative afin que le secteur puisse examiner,

en concertation avec la FSMA, où les nuisances administratives peuvent être réduites pour les intermédiaires. Ce sujet nous tient particulièrement à cœur, car cela fait déjà plusieurs années que nos membres pointent la surcharge administrative comme l'une de leurs principales sources de préoccupation.

BZB-Fedafin contacte aussi régulièrement les services de la FSMA pour des questions spécifiques et pour certaines constatations ou demandes concernant des pratiques douteuses auprès des banques, des assureurs et des prêteurs.

*Une concertation est planifiée régulièrement avec le secteur*

BZB-Fedafin participe à des réunions sectorielles afin de discuter des dossiers et problèmes actuels. Elle siège également dans les réunions de niveau I et II avec d'autres organisations sectorielles. Lors de la réunion de niveau II<sup>1</sup>, BZB-Fedafin a reproché aux compagnies d'assurances d'imposer des obligations trop strictes par rapport à l'origine de certaines sommes d'argent dans le cadre de la lutte contre le blanchiment, par exemple en demandant des documents qui ne sont eux-mêmes plus disponibles (des fiches de salaire de parents décédés par exemple).

Selon BZB-Fedafin, l'intermédiaire a toutefois droit à la sécurité juridique. En septembre 2023, nous avons par conséquent demandé des directives générales claires, qui devraient être respectées par chaque partie. Celles-ci doivent se limiter à ce que la législation en vigueur exige. Personne n'a intérêt à ce que les compagnies mettent en œuvre une politique plus stricte et plus complexe. BZB-Fedafin est favorable à la mise en place d'une charte, afin de créer une égalité entre les compagnies. Nous avons envoyé un rappel à cet effet en décembre. Nous espérons qu'une suite y sera donnée en 2024.



<sup>1</sup> Organe de concertation entre les fédérations professionnelles, Assuralia et quelques représentants des compagnies

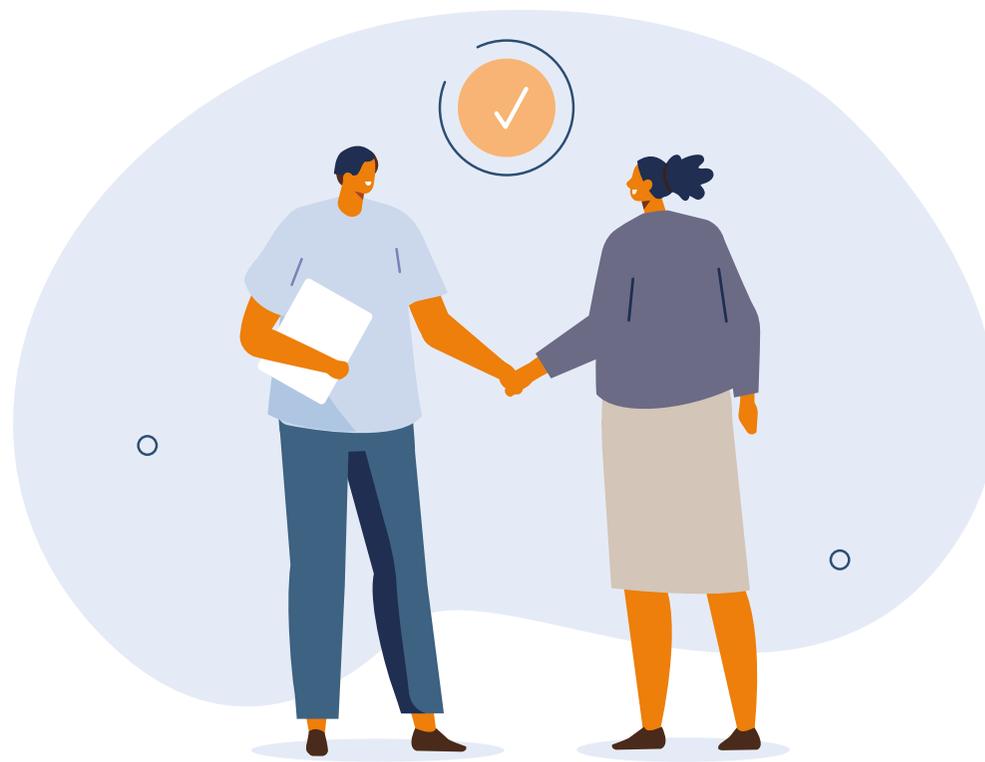
Nous l'avons déjà évoqué dans le rapport annuel de 2022 : la restructuration que Crelan Banque souhaite mettre en œuvre a pris beaucoup d'attention et de temps. Beaucoup a été mis sur la concertation avec la banque elle-même. En outre, BZB-Fedafin a régulièrement organisé des réunions pour les agents et ces derniers pouvaient s'adresser à BZB-Fedafin pour obtenir des conseils juridiques individuels. L'objectif était de trouver un bon arrangement, tant pour les agents qui partent que pour les agents qui poursuivent avec Crelan/AXA.

Par ailleurs, des consultations ont également eu lieu avec plusieurs établissements de crédit à propos du système de sanctions financières qu'ils avaient mis en place. BZB-Fedafin a clairement indiqué qu'un système d'amende n'était pas légal. Ce point a aussi été abordé chez Febelfin.



## Organes de concertation paritaire

Dans de nombreux établissements de crédit, le rôle de l'organe de concertation paritaire ne doit pas être sous-estimé. Il est donc important que les représentants des agents au sein de cet organe de concertation paritaire soient bien informés de leurs droits et obligations et disposent de bonnes capacités de négociation. BZB-Fedafin organise des sessions d'information chaque année. En 2023, BZB-Fedafin a de nouveau proposé aux représentants des agents une formation gratuite à la négociation. BZB-Fedafin donne également régulièrement des avis aux membres de l'organe de concertation paritaire. Ces derniers peuvent toujours nous contacter.



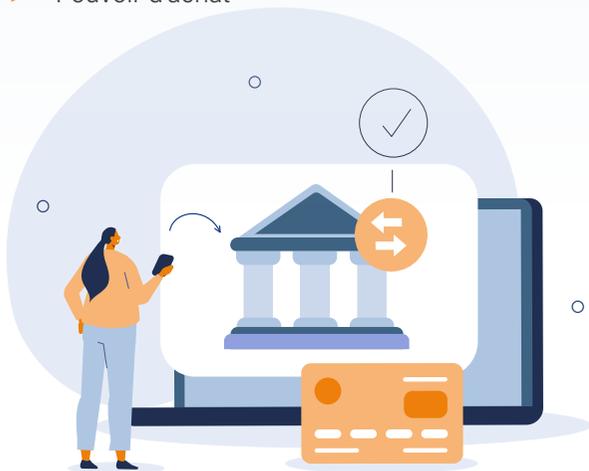
# Commissions paritaires

## CP 341

La commission paritaire pour l'intermédiation en services bancaires et d'investissement (CP 341) est compétente pour les employeurs et les employés qui exercent l'activité d'intermédiation bancaire et qui sont enregistrés auprès de la FSMA. BZB-Fedafin est représentée en tant qu'organisation patronale au sein de la CP 341.

Négociations sectorielles 2023 :

- ▶ Jours de fermeture bancaire
- ▶ Longue carrière
  - ▷ Complément d'entreprise
- ▶ Efforts de formation
  - ▷ Droit individuel à la formation
- ▶ Fin de carrière (limite d'âge)
- ▶ Pouvoir d'achat



## CP 307

La Commission paritaire pour les entreprises de courtage et agences d'assurances (CP 307) est compétente pour les employeurs et les employés qui exercent l'activité d'intermédiation en assurances et qui sont enregistrés auprès de la FSMA. BZB-Fedafin siège en tant qu'organisation patronale dans cette commission paritaire.

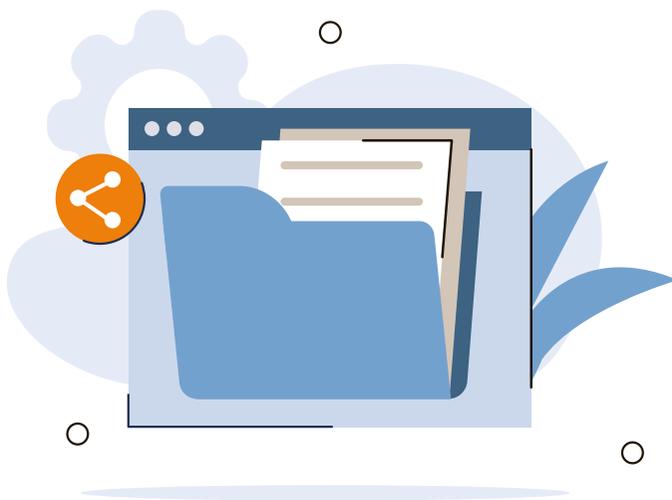
Négociations sectorielles 2023 :

- ▶ CEPOM
- ▶ Longue carrière
  - ▷ Complément d'entreprise
- ▶ Efforts de formation
  - ▷ Droit individuel à la formation
- ▶ Fin de carrière (limite d'âge)
- ▶ Pouvoir d'achat



## 03 Assistance

BZB-Fedafin met à la disposition de ses membres de nombreux modèles de document. Un grand nombre de documents sont téléchargeables dans la section réservée aux membres sur le site de BZB. L'offre de modèles de documents a encore été mise à jour en 2023. Beaucoup de temps et d'énergie ont été consacrés à l'actualisation des modèles relatifs aux règles de conduite IDD. BZB-Fedafin a adapté les modèles en se basant à la fois sur le guide pratique et sur les inspections menées par la FSMA auprès des intermédiaires. Comme les documents sectoriels font l'objet d'un suivi sur le plan de la durabilité, une mise à jour ne sera mise en ligne que début 2024.



## Modèle de document inducements

De nouveaux modèles de documents ont également été ajoutés, comme celui relatif aux inducements. En juin 2022, la FSMA a publié une mise à jour de son guide pratique sur les règles de conduite IDD. Sur la base de cette nouvelle version, BZB-Fedafin a déjà apporté quelques modifications à ses modèles de documents, afin d'aider ses membres à respecter les obligations légales en tant qu'intermédiaire d'assurances. Nous avons mis un nouveau modèle de document à disposition pour effectuer une analyse générale des inducements.

La loi impose en effet à un intermédiaire de procéder à une analyse générale des inducements qu'il reçoit ou fournit dans le domaine des assurances avec une composante d'investissement. Il doit évaluer si un inducement ou un régime d'inducement a une incidence négative sur la qualité du service fourni au client. Tous les facteurs pertinents doivent ici être pris en compte, c'est-à-dire tous les facteurs susceptibles d'augmenter ou de réduire le risque d'incidence négative sur la qualité du service concerné pour le client. En outre, il faut également tenir compte des mesures organisationnelles prises par l'intermédiaire d'assurances pour éviter le risque d'incidence négative. BZB-Fedafin a établi à cet effet un modèle de document et une note qui explique comment le document doit être utilisé.

*En juin 2022, la FSMA a publié une mise à jour de son guide pratique sur les règles de conduite IDD*

## **Modèle de document procédure de signalement interne (lanceurs d'alerte)**

Fin 2022, la loi sur la protection des personnes qui signalent des violations au droit de l'Union ou au droit national constatées au sein d'une entité juridique du secteur privé a été publiée. En raison de cette nouvelle législation, les employés seront protégés quand ils signalent certaines violations de la loi. Ils doivent également être en mesure d'établir de tels signalements en interne. À cette occasion, BZB-Fedafin a établi un **modèle de document** servant à désigner un gestionnaire de signalement à l'agence. Cette législation est en effet entrée en vigueur le 15 février 2023 et chaque agence a, à partir de cette date, été obligée de désigner un gestionnaire de signalement. Cette fonction - qu'une personne peut également exercer en tant que dirigeant effectif - doit permettre aux travailleurs de signaler les violations de manière confidentielle. La mise à disposition d'un gestionnaire de signalement est soumise à certaines conditions. BZB-Fedafin a donc créé ce document pour aider ses membres à le faire correctement.

## **Modèle plan de formation**

Les personnes qui travaillent dans notre secteur doivent veiller chaque année au respect des obligations en matière de formation.

La FSMA a travaillé sur la **simplification administrative** ces dernières années et les attestations de formation ne doivent ainsi plus être fournies. Une déclaration devait toutefois être chargée chaque année dans Cabrio, pour confirmer que toutes les personnes de l'agence remplissaient l'obligation de formation continue. À partir de 2024, la déclaration sur l'honneur sera remplacée par une case à cocher dans Cabrio.

En tant que responsable d'agence, il n'est pas toujours évident de savoir quels collaborateurs satisfont à leurs obligations de formation continue et quels collaborateurs ont encore un petit effort à fournir. C'est pourquoi BZB-Fedafin a développé un modèle, qui peut être complété au niveau de l'agence.

Une distinction a été opérée entre les RD et les PCP. Ces derniers ne doivent en effet pas suivre leurs formations auprès d'un fournisseur de formation agréé. Pour les PCP, un comptage individuel des points n'est pas non plus requis, si l'employeur prévoit un plan de formation global. Comme cela peut s'avérer complexe, certainement pour les petites agences, le modèle de BZB-Fedafin permet de suivre les PCP individuellement et de contrôler sur une base individuelle le nombre d'heures de recyclage qui ont été suivies.

**Attention** : les attestations de formation doivent toujours être tenues à la disposition de la FSMA. Celles-ci peuvent être demandées lors d'une inspection.

*BZB-Fedafin a développé un modèle, qui peut être complété au niveau de l'agence*

---

La lutte contre le blanchiment d'argent faisait également partie de l'actualité en 2023. De nombreux intermédiaires ont à nouveau été priés de compléter le questionnaire AML Survey (FiMiS). Pour ceux qui n'étaient pas certains de savoir comment remplir ce questionnaire, BZB-Fedafin a organisé comme chaque année une formation **exclusivement destinée à ses membres**, en collaboration avec Luc Willems.

Pendant cette formation, un cours accéléré a été dispensé sur les principes de la loi anti-blanchiment de 2017 et le questionnaire a permis de vérifier si les membres satisfaisaient aux obligations administratives et organisationnelles de la loi. La formation s'adressait aux responsables de la politique anti-blanchiment dans le bureau, mais elle pouvait également être suivie par des collaborateurs. La formation a été dispensée par Luc Willems, avocat et médiateur agréé en matière civile et commerciale. Au total, 6 formations « Questionnaire périodique » (5 en néerlandais et 1 en français) ont été organisées.

Enfin, nos membres pouvaient également compter sur une assistance individuelle lorsqu'après une inspection par la FSMA, ils étaient invités à établir un plan d'action pour remédier aux manquements et aux points nécessitant de l'attention.

*“À la fin d'une formation, je devine toujours le soulagement des participants. Ils apprennent que la politique anti-blanchiment dans leur agence est davantage une question de comportement (ou d'attitude) que de règles ”*

**Luc Willems**  
avocat-médiateur



## 03

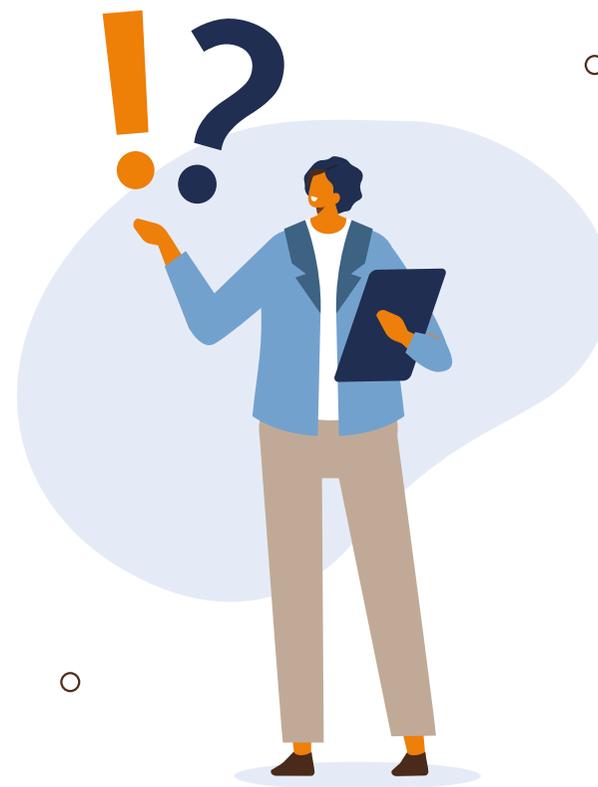
# Conseils individuels

BZB-Fedafin défend non seulement les intérêts généraux, mais aussi les intérêts individuels de ses membres. **Plus de la moitié du temps est consacré à des dossiers individuels.** Fournir des conseils, relire des contrats, fournir des informations et prêter assistance en cas de problèmes aigus sont autant d'activités qui relèvent du core business de BZB-Fedafin.

BZB-Fedafin s'efforce **d'être accessible et de répondre rapidement aux questions** des membres. Si un membre souhaite s'entretenir avec l'un des avocats spécialisés avec lesquels BZB-Fedafin collabore, il peut le faire dans le cadre de l'assistance juridique ou fiscale de première ligne que BZB-Fedafin organise gratuitement plusieurs fois par mois. Une **première consultation gratuite** chez un intermédiaire fait également partie des services de BZB-Fedafin.

*BZB-Fedafin  
s'efforce d'être  
accessible*

---



## 04 **Autres activités**

Le **congrès annuel de BZB-Fedafin** a eu lieu le 19 octobre 2023. Cette année encore, plus de 1 200 personnes s'étaient inscrites, pour une nouvelle édition fantastique. Intitulé « Un avenir durable assuré », le congrès de cette année portait sur un thème particulièrement d'actualité. Lors de la première présentation, la **professeure Selien De Schryder** s'est penchée sur l'écologisation de la politique monétaire de la BCE. **Virginia Schreurs** a ensuite expliqué le cadre européen en matière de durabilité et a donné quelques conseils concrets à l'attention des intermédiaires. **Tom Van den Berghe** est, à son tour, revenu plus en détail sur le label Towards Sustainability. Après une agréable pause café, **Hélène Lanier** a rejoint le podium pour présenter les résultats de sa campagne d'enquêtes mystères. La journée a finalement atteint son point d'orgue avec la présentation de



**Peter Hinssen**, « The never normal in the world of finance ». La conférence s'est terminée dans la bonne humeur, avec les blagues de **Bert Kruismans**. Tout le monde a ensuite eu l'occasion de réseauter pendant la réception. Dans la matinée, plusieurs ateliers ont été organisés dans le domaine de



*Cette année encore, plus de 1 200 personnes s'étaient inscrites, pour une nouvelle édition fantastique*

# 04 Congrès

## Orateurs



**Selien De Schryder**, professeure de macroéconomie empirique à l'Ugent, « Sustainability policy and its impact on the banking sector ».



**Virginia Schreurs**, sustainability manager chez Assuralia, « Tackling the sustainability challenges in the financial sector »



**Tom Van den Berghe**, Director Sustainable Finance chez Febelfin 'Towards Sustainability'



**Hélène Lanier**, CEO 2DII, « L'évaluation des préférences en matière de durabilité des clients... où en est-on ? »



**Peter Hinssen**, conférencier international, 'The never normal in the world of finance'

## Page offres d'emploi du site web de BZB-Fedafin

Début 2022, BZB-Fedafin a lancé un **nouveau projet**. Le conseil d'administration avait tiré la sonnette d'alarme parce que de nombreux postes vacants n'étaient plus pourvus chez nos membres. BZB-Fedafin a décidé de soutenir ses membres en **créant quelques petits projets relatifs aux postes vacants**.

Ce projet a été étendu en 2023. Ainsi, les membres de BZB-Fedafin ont également eu la possibilité de placer eux-mêmes **leurs offres d'emploi sur le site web de BZB-Fedafin**. De cette manière, les postes vacants pouvaient être pourvus par des indépendants qui avaient donné leur démission auprès de leur employeur ou qui avaient été contraints de fermer leur agence pour cause de restructuration.

Une bonne solution pour embaucher des personnes qui disposent des connaissances et des diplômes nécessaires.

Nous avons également continué à mener une concertation régulière avec le **VDAB** pour savoir s'ils observaient une augmentation du nombre de candidats pour les offres d'emploi dans le secteur de la banque et des assurances. Cela n'est malheureusement pas le cas. Selon le VDAB, le nombre de formations et/ou de diplômes requis pouvait dissuader les demandeurs d'emploi au début. BZB-Fedafin a par conséquent développé, en collaboration avec Ensur, un mini-cours PCP assurances, qu'elle a également mis à disposition sur les sites web d'Edfin et du VDAB. Une manière de permettre aux demandeurs d'emploi de se préparer aux examens de PCP et, espérons-le, d'augmenter le nombre de candidats aux fonctions proposées dans le secteur financier. En outre,

un pack d'information numérique a également été développé en collaboration avec le VDAB pour permettre aux demandeurs d'emploi de découvrir le secteur en toute simplicité. Nous espérons que cela attirera les candidatures !

*Les membres de BZB-Fedafin ont également eu la possibilité de placer eux-mêmes leurs offres d'emploi sur le site web de BZB-Fedafin*



BZB-Fedafin considère que **l'une de ses tâches principales** consiste à informer et former ses membres, ce qu'elle fait grâce à sa plateforme de formation Edfin. Des formations peuvent être suivies tant pour les hard skills que les soft skills. Diverses formations offrent également la possibilité de gagner des points de recyclage, que les membres et les non-membres peuvent suivre. BZB-Fedafin prévoit de nombreuses formations gratuites et réductions pour ses propres membres.

Vous trouverez ci-dessous les principaux sujets de nos formations proposées en collaboration avec Edfin :

- ▶ Inspection FSMA
- ▶ Agence commerciale
- ▶ Détermination de la valeur
- ▶ Blanchiment de capitaux
- ▶ IDD
- ▶ Cyberassurance
- ▶ Responsabilité dirigeants
- ▶ Protection juridique

*Des formations peuvent être suivies tant pour les hard skills que les soft skills*



## 04

# Réunion d'agents

Lorsqu'une **problématique spécifique** se présente ou à la demande d'une association d'agents, BZB-Fedafin organise souvent une réunion avec les agents indépendants qui travaillent pour un commettant spécifique. En 2023, 2 réunions d'agents se sont tenues pour les agents de Crelan-AXA.



## Avantages pour les membres

Outre le lobbying, le congrès et les actualités sectorielles, les membres de BZB-Fedafin ont droit à de nombreux **avantages financiers**. Chaque année, BZB-Fedafin négocie à nouveau avec différentes parties afin de prévoir des avantages pour ses membres. Ainsi, les membres peuvent facilement économiser **plusieurs centaines voire plusieurs milliers d'euros**.

Quelques-uns de nos avantages réservés aux membres :

- ▶ Des conseils juridiques et fiscaux de première ligne gratuits
- ▶ Des remises sur plus de 10 marques de voiture différentes
- ▶ Des formations gratuites
- ▶ Des remises sur l'offre de formation d'Edfin
- ▶ Des remises sur l'achat de matériel de bureau
- ▶ Des assurances professionnelles à un tarif avantageux
- ▶ Des remises sur les cartes de carburant
- ▶ Des remises sur les chèques-repas et les écochèques
- ▶ Des tarifs avantageux auprès de votre secrétariat social
- ▶ Des analyses d'assurance mensuelles Insurance Insights
- ▶ Des remises sur la licence de base assistant virtuel
- ▶ Des tarifs avantageux sur un comparateur qualitatif de garanties d'assurance
- ▶ Un calculateur de CO2 pour compenser vos émissions
- ▶ Une réduction sur le pack de gestion DORI

### Nouveaux avantages pour les membres en 2023



### Climate Neutral Group

La durabilité a encore été un sujet d'actualité brûlant en 2023. Étant donné qu'elle souhaite également **contribuer à une planète plus durable** et qu'elle compte de nombreux indépendants parmi ses membres, BZB-Fedafin a décidé de collaborer avec **Climate Neutral Group**. Cette organisation accompagne les entreprises dans la réduction de leurs émissions de CO2. Consciente qu'une telle collaboration peut coûter cher pour les petites et moyennes entreprises, BZB-Fedafin a décidé d'intervenir. À sa demande, Climate Neutral Group a ainsi développé un calculateur de CO2. Les membres peuvent y saisir toutes leurs données de consommation et calculer le CO2 qu'ils ont émis pendant l'année. Sur la page du calculateur de CO2, ils peuvent trouver toutes sortes de conseils pour réduire leurs émissions et ils ont également la possibilité de les compenser en investissant dans 3 projets climatiques différents. Une fois le paiement effectué, l'entrepreneur reçoit un certificat sur lequel est indiquée la compensation de CO2. BZB-Fedafin espère ainsi sensibiliser ses membres à leurs émissions et investir dans **un avenir durable**.

# Nouveaux services supplémentaires

## Assistance juridique de première ligne

Nous offrons depuis longtemps **une assistance juridique de première ligne gratuite** à nos membres. BZB-Fedafin collabore pour cela avec plusieurs avocats partenaires que vous pouvez également retrouver sur notre site web. En 2023, nous avons ajouté à cette liste **Paul Crahay et Cécile Delforge du cabinet d'avocats Mosal**. Ces derniers prodigueront des conseils juridiques à nos membres francophones. Le cabinet d'avocats Mosal vient parfaitement compléter la collaboration que nous avons déjà en cours avec le cabinet d'avocats **Matray, Matray & Hallet**.

## Assistance fiscale de première ligne

BZB-Fedafin a non seulement étendu son service d'assistance juridique de première ligne en 2023, mais elle a aussi trouvé en **EY** un partenaire pour de l'assistance fiscale. Les membres de BZB-Fedafin peuvent téléphoner à EY tous les premiers vendredis du mois pour poser leurs questions en matière de fiscalité et de comptabilité.

## Acquisition, fusion, associé



L'offre de services a par ailleurs été étoffée avec l'arrivée de **Transferius**. Cette entreprise accompagne les intermédiaires indépendants en cas de cession et/ou fusion d'agences. BZB-Fedafin avait déjà entamé une collaboration avec Finactor pour ses membres néerlandophones et se réjouit dès lors d'avoir trouvé avec Transferius un partenaire pour ses membres francophones.

# 04

## BZB-Fedafin membre de jury

En 2023, BZB-Fedafin a siégé dans le jury **de plusieurs événements** :

- ▶ VIVIUM Digital Awards
- ▶ Trophées DECAVI



## 05 Qui est BZB-Fedafin ?

## Qui est BZB-Fedafin ?

BZB-Fedafin est une association professionnelle qui **défend les intérêts des intermédiaires indépendants en services bancaires et d'investissement, en assurances et en crédit**. Avec plus de 2 250 membres, elle est la voix de ses membres en Belgique et en Europe, leur apportant soutien et conseils personnalisés. Différents intermédiaires en services bancaires et d'investissement, assurances et crédits sont donc affiliés chez nous. Chaque année, les entités affiliées deviennent également plus grandes, ce qui fait que nous représentons aujourd'hui près de **4 000 administrateurs indépendants**.

Les **cercles d'amis** suivants sont affiliés à BZB-Fedafin

- ▶ Fintro : AIAF (NL & FR)
- ▶ ING : VLINGAF (NL) & BEFIF (FR)
- ▶ Crelan : CRASS (NL) & GICA (FR)
- ▶ BNP Paribas Fortis : EFIB (NL & FR)
- ▶ Belfius : Fedabb (NL & FR)
- ▶ Beobank : IAC (NL & FR)
- ▶ DVV : VZC (NL) & GPF (FR)
- ▶ Courtiers d'assurance : Poggio



# 05

## Gestion journalière



**Albert Verlinden**  
Président



**Jean-Pol Guisset**  
Vice-président et secrétaire



**Luc Colebunders**  
Vice-président & trésorier



**Emmanuel Vandevelde**  
Secrétaire

# 05

## Secrétariat



**Carine Vansteenbrugge**  
Directrice



**Vera Vandenberghe**  
Juriste



**Jeroen Tassenoy**  
Juriste



**Inge Van Thuyne**  
Collaboratrice en  
communication



**Lise Van Rysseghem**  
Collaboratrice en  
communication



**Esther Backx**  
Event Manager



**Shana De Smet**  
Management Assistant

## Conseil d'administration 2023

Alain Dufays  
Albert Verlinden  
Bernard Busschaert  
Christophe Garcia Magillissen  
Dirk Smolders  
Dirk Vancraeyenest  
Dries Wouters  
Elisah Lemey  
Emmanuel Vandevelde  
Erwin Martens  
Hella De Wulf  
Jean-Pol Guisset  
Jerome Bastyns  
Koenraad Steenacker  
Luc Colebunders  
Marc Verbraecken  
Margot Denduyver-Nicolaes  
Michel Vannijvel  
Pierre-Yves Jacquet  
Rudi Langens  
Stéphane Henrotte  
Stefanie Tsoumpolis  
Stijn Goetry  
Thierry Prieur  
Wim Cornelis

# Représentation

BZB-Fedafin est représentée dans **de nombreux organes consultatifs officiels et commissions sectorielles**. En outre, elle est affiliée à d'autres fédérations faïtières.

## National

### CP 341

La **commission paritaire pour l'intermédiation en services bancaires et d'investissement** (CP 341) est compétente pour les employeurs et les employés qui exercent l'activité d'intermédiation bancaire et qui sont enregistrés auprès de la FSMA. BZB-Fedafin a participé aux négociations relatives à la création de cette commission paritaire et y est représentée en tant qu'organisation patronale.

### CP 307

La commission paritaire pour **les entreprises de courtage et agences d'assurances** (CP 307) est compétente pour les employeurs et les travailleurs qui exercent l'activité d'intermédiaire d'assurances. BZB-Fedafin fait partie de cette commission paritaire depuis le printemps 2020 et siège en tant qu'organisation patronale.

### HRZKMO

BZB-Fedafin est légalement reconnue comme **association professionnelle par le Conseil Supérieur des Indépendants et des PME** (CSIPME), l'organe consultatif et représentatif des indépendants et des PME. BZB-Fedafin fait également partie de la commission sectorielle « Autres professions libérales et intellectuelles » du CSIPME.

### Commissie Verzekeringen

Depuis mai 2021, BZB-Fedafin a officiellement un mandat au sein de la **Commission Assurances**. La Commission Assurances est la commission consultative instituée par la loi chargée de la concertation sur toutes les questions qui lui sont soumises par le ministre ou par la FSMA. La Commission peut émettre de sa propre initiative des avis sur tous les problèmes relatifs aux opérations d'assurance qui relèvent des compétences de la FSMA.

### UNIZO

BZB-Fedafin est membre de l'**Unie van Zelfstandige Ondernemers** (Union des Entrepreneurs indépendants - UNIZO). Par l'intermédiaire du Comité de direction Secteurs, entre autres, BZB-Fedafin a également un impact sur la politique de l'UNIZO, en apportant sa contribution dans de nombreux dossiers qui sont d'application pour les intermédiaires.

### UCM

BZB-Fedafin est également membre de l'**UCM**.

### Ombudsfin

BZB-Fedafin siège à l'assemblée générale et au conseil d'administration de **Ombudsfin**, l'ombudsman pour les conflits financiers.

### Ombudsman des assurances

BZB-Fedafin siège à l'assemblée générale et au conseil d'administration de l'**Ombudsman des assurances**.

### Comités de reconnaissance et d'examen

Les personnes souhaitant travailler pour un intermédiaire bancaire ou d'assurance doivent posséder certaines connaissances professionnelles. Celles qui ne les possèdent pas encore doivent les acquérir en passant des examens. Afin d'assurer le contenu, la mise à jour et l'organisation pratique de ces examens, un **comité de reconnaissance et d'examen** a été créé pour les activités bancaires, d'assurance et de crédit. BZB-Fedafin siège dans chacun de ces comités.

### Européen

#### FECIF

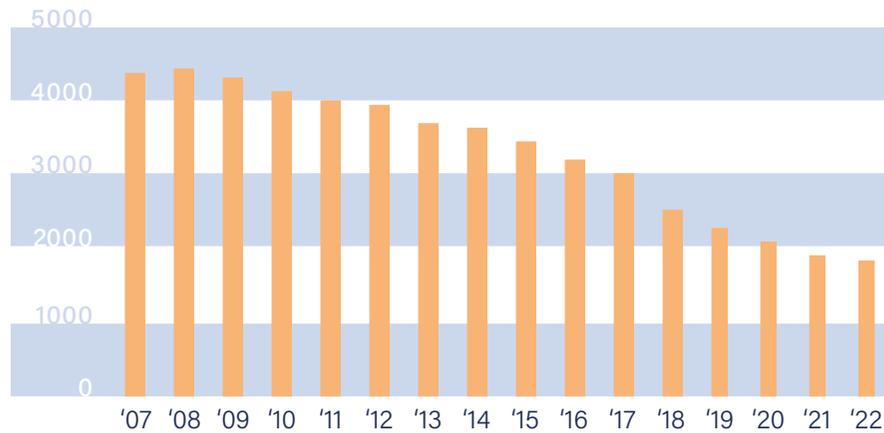
BZB-Fedafin est membre de la FECIF, l'**association européenne des intermédiaires financiers**. Depuis 1999, elle défend les intérêts des conseillers financiers européens auprès de la Commission européenne, du Parlement européen et des autorités de contrôle telles que l'AEMF et l'AEAPP.

#### BIPAR

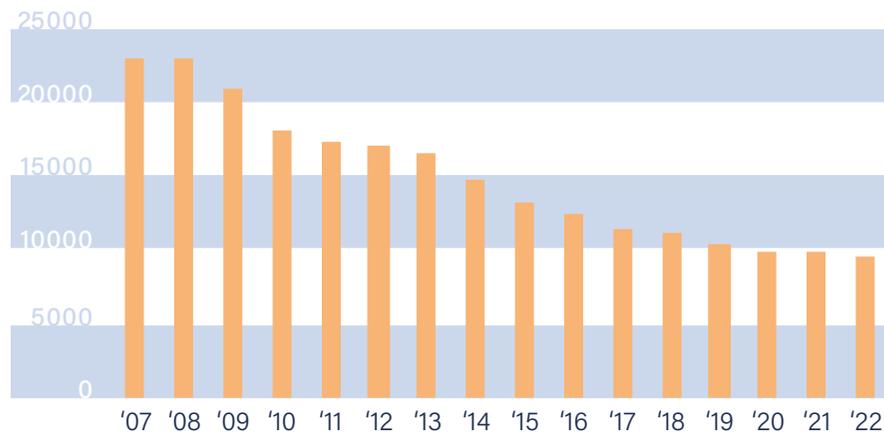
BZB-Fedafin est membre du **BIPAR**, la fédération européenne des intermédiaires d'assurance. Il regroupe 50 associations nationales dans 30 pays. Par le biais de ses associations nationales, le BIPAR défend les intérêts des agents et courtiers d'assurances et des intermédiaires financiers auprès des autorités européennes.

# Évolution du nombre d'intermédiaires

## Intermédiaires en services bancaires et d'investissement



## Intermédiaires d'assurance



# 05

## Membres BZB-Fedafin

En 2023, pas moins de **2 277 membres** ont rejoint BZB-Fedafin. De plus, les sociétés de nos membres ne cessent de grandir, ce qui fait que nous représentons aujourd'hui près de **4 000 administrateurs indépendants**.



## Représentativité BZB-Fedafin

En 2023, les agents des **banques suivantes** étaient affiliés chez nous :

- ▶ Argenta Banque d'épargne
- ▶ AXA Bank Europe S.A.
- ▶ Banque Nagelmackers
- ▶ Banque CPH
- ▶ Belfius Banque
- ▶ Beobank SA
- ▶ Centrale Kredietverlening
- ▶ Crelan
- ▶ Delen Private Bank
- ▶ Fintro
- ▶ ING Belgique
- ▶ Banque Triodos
- ▶ Banque vdk

**Sécretariat**

Einestraat 21  
9700 Audenarde

Tel: +32 55 30 59 89  
info@bzb-fedafin.be

0466737571 RPM Gand, division Audenarde

